

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 130

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide Départementale aux Contrats de Ville (ADCV) - 4ème répartition - Année 2016

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
11332**

PRESENTATION

Par délibération N° 162 du 17 juillet 2015, la Commission Permanente a adopté le nouveau cadre d'intervention départementale en faveur de la Politique de la Ville et précisé les critères d'éligibilité à l'octroi des subventions.

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a inscrit à son budget primitif, au chapitre 65, un crédit de 1 830 000 € pour accompagner le financement des associations en Politique de la Ville.

PRESENTATION DES DEMANDES

Il vous est proposé de vous prononcer sur la quatrième répartition du crédit concerné, selon le détail figurant en annexe.

Ces demandes correspondent à un montant total sollicité de **1 077 913 €** concernant 106 dossiers déposés par des associations oeuvrant sur les communes d'Aix-en-Provence, Aubagne, Marignane, Marseille, Martigues, Port-de-Bouc, Septèmes-les-Vallons et Vitrolles.

Ces associations ont répondu aux appels à projets partenariaux des nouveaux contrats de ville de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Conseils de Territoire 1, 2, 4 et 6 (anciennement respectivement, Marseille Provence Métropole, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues).

PROPOSITION DE MODIFICATION DE DECISION ANTERIEURE

Il vous est proposé, suite à une erreur matérielle, d'annuler et de désengager la subvention, détaillée ci-après, octroyée par délibération N° 120 du 9 septembre 2016 :

- N° LPV003527 - Association pour l'animation des centres sociaux et maisons de quartier de Martigues, « APCV2016 - Les murs prennent la parole » : 4 000 €

PROPOSITIONS ET INCIDENCES FINANCIERES

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- de donner votre accord aux propositions détaillées en annexe pour un montant total de **374 165 €**

Cette dépense sera imputée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 71, article 6574 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de C.P.
17010	1012698	ADCV Aide Départementale aux Contrats de Ville (associations)	65-71-6574	374 165 €
TOTAL A ENGAGER				374 165 €

- de désengager le crédit de **4 000 €** selon le détail présenté dans le rapport.

Ce désengagement sera imputé sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 71, article 6574 du budget départemental.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Désengagement de C.P.
17010	1012698	ADCV Aide Départementale au Contrat de Ville (associations)	65-71-6574	4 000 €
TOTAL A DESENGAGER				4 000 €

- d'émettre un titre de recette de **3 000 €** à l'endroit du centre social Echelle Treize, dont l'action, relative à la demande 2015 N°LPV002650 : « Mieux vivre ensemble à La Rose », n'a pu être réalisée et pour laquelle un montant de 3 000 € a été voté à la Commission Permanente du 11 décembre 2015 (délibération N°229).

Ce titre de recette sera imputé sur le chapitre 77, fonction 71, article 773 du budget départemental.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Recette
17010	1012170	ADCV Aide Départementale au Contrat de Ville (associations)	77-71-773	3 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL